



**Rapport de la commission des pétitions et des grâces
au Grand Conseil**
concernant
**une pétition acceptée lors de la Session des jeunes,
"Pérennisation d'une session des jeunes tous les deux ans"**

(Du 26 avril 2015)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. INTRODUCTION

Lors de ses séances des 13 janvier, 9 et 18 février, 19 mars, et 1^{er} avril 2015, la commission des pétitions et des grâces (ci-après: la CPG) a examiné la pétition acceptée lors de la Session des jeunes du 11 septembre 2014, intitulée "Pérennisation d'une session des jeunes tous les deux ans" (ci-après: la pétition).

Lors de la première séance, la commission a également reçu M^{me} Valentine Vögele, représentante des signataires de la pétition.

Au cours de ses travaux, elle a également reçu M^{me} Monika Maire-Hefti, cheffe du DEF, ainsi que le chef du Service de protection de l'adulte et de la jeunesse (ci-après: SPAJ), et le délégué à la jeunesse.

Composition de la commission

Présidente:	M ^{me}	Sylvie Fassbind-Ducommun, socialiste
Vice-président:	M.	André Obrist, libéral-radical
Rapporteur:	M.	Lucas Fatton, UDC
Membres:	M.	Jean-Daniel Ribaux, socialiste
	M ^{me}	Mary-Claude Fallet, libéral-radical
	M.	Daniel Huguenin-Dumittan, socialiste
	M.	Jean-Bernard Wälti, libéral-radical
	M.	Alain Gerber, libéral-radical
	M ^{me}	Gabrielle Würgler, Verts
	M.	Olivier Forel, POP-SOL
	M.	Marc Schafroth, UDC

2. PETITION

Le 11 septembre 2014, les jeunes parlementaires de la Session des jeunes ont accepté la pétition suivante par 86 voix contre 9 et 19 abstentions:

Pétition "Pérennisation d'une session des jeunes tous les deux ans"

Ma pétition demande au Grand Conseil, de donner l'opportunité à des jeunes de pouvoir vivre ou revivre une expérience similaire à celle du 11 septembre 2014,

dans le but de susciter ou de confirmer un attrait pour les sciences politiques. Cela amène de la pratique politique et non plus que de la théorie. Une expérience telle que de rajeunir le Grand Conseil, permet de former une jeune relève et amener des idées nouvelles!

Première signataire: Valentine Vögele.

Autres signataires: Alexis Auchlin, Caroline Geiser, Camille Gretillat, Florian Gretillat, Erica Lentulo, Sofia Lovat et Florence Ruchti.

Cette pétition a été transmise à la commission des pétitions et des grâces par le bureau du Grand Conseil, par courrier du 30 septembre 2014.

3. TRAITEMENT DE LA PETITION PAR LA COMMISSION

Après avoir constaté la réussite de la Session des jeunes, organisée dans le cadre du Bicentenaire, les membres de la CPG ont examiné la présente pétition et ont décidé, à l'unanimité, d'entrer en matière. Les discussions se sont ensuite portées essentiellement sur le financement des sessions pérennisées ainsi que sur la fréquence à donner à ces dernières.

Le budget approximatif de la session des jeunes du 11 septembre 2014 s'est monté à 13'500 francs. Cependant, il faut noter que cette somme englobe certains frais, comme par exemple les médailles du Bicentenaire, qui ne seront plus à facturer lors des futures sessions des jeunes. A l'opposé, ce montant ne tient pas compte des heures de travail qui ont été consacrées par le comité d'organisation et le personnel du secrétariat général du Grand Conseil, à la mise sur pied d'un tel évènement

3.1 Audition d'une représentante des pétitionnaires

Une représentante des pétitionnaires s'est exprimée sur les motivations d'une telle démarche et a défendu la présente pétition. Elle a fait part de son envie de réunir toute la jeunesse du canton et de lui faire découvrir la politique. Elle souhaite pouvoir lui offrir une expérience similaire à celle qu'elle a vécue lors de la Session des jeunes.

En réponse aux questions des commissaires, la représentante des signataires a précisé que les participants de la Session des jeunes pérennisée ne devraient pas être séparés par groupes d'opinions politiques. Elle est aussi d'avis que le nombre de participants doit être égal au nombre de députés. Elle pense en outre qu'il ne faut pas mettre en vigueur un modèle calqué sur les parlements des jeunes des villes, mais plutôt de continuer avec le système des pétitions qui offre un aspect plus concret. En revanche, elle n'a pas souhaité prendre position quant à la répartition hommes/femmes.

À propos du recrutement, la pétitionnaire suggère que ce dernier puisse se faire par le biais de la publicité au sein des écoles.

3.2 Avis du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat est d'avis que la pérennisation de la Session des jeunes permet de renouveler une expérience favorable à la jeunesse. La cheffe du Département de l'éducation et de la famille incite, d'ailleurs, la commission à donner une suite favorable à cette pétition.

De son côté, le chef du SPAJ encourage également la commission à se prononcer en faveur du renouvellement d'une Session des jeunes. Le service a récemment obtenu une subvention fédérale pour la mise en œuvre de divers projets pour la promotion de la jeunesse, parmi lesquels l'idée d'un Conseil des enfants et des jeunes était présentée. Suite au succès rencontré par la Session des jeunes, le projet du Conseil pourrait plutôt s'orienter sur le modèle de la Session des jeunes.

En cas de pérennisation de la session des jeunes, le SPAJ s'engage à participer pleinement à la mise sur pied des prochaines éditions, et à couvrir les frais y relatifs.

3.3 Avis de la commission

La commission partage l'avis des pétitionnaires quant aux points positifs d'une Session des jeunes. Elle estime que l'expérience doit être reconduite car il est important d'offrir la possibilité à la jeunesse de pratiquer l'exercice législatif, notamment afin de pouvoir assurer la relève politique.

Certains commissaires ont cependant émis quelques craintes à propos des revendications des jeunes qui n'aboutissent pas dans la majorité des cas. De plus, ils s'interrogent sur la récurrence des thématiques portées devant ces sessions. Il ne serait, en effet, pas adéquat que des pétitions similaires reviennent après chaque session des jeunes sur le pupitre du Grand Conseil. D'autres commissaires ont considéré que la réapparition systématique des mêmes sujets permettait de rappeler aux autorités que certaines préoccupations constantes n'ont toujours pas obtenu de réponse.

Lors du vote, la commission accepte de donner suite à la pétition en proposant au Grand Conseil de pérenniser la Session des jeunes, à l'unanimité des membres présents.

En revanche, elle estime qu'une session tous les deux ans demanderait trop de travail, tant pour les organisateurs que pour le Grand Conseil, qui devra traiter les pétitions acceptées.

C'est donc par 5 voix contre 4 que la commission se détermine en faveur d'une session des jeunes une fois par législature. Sur le principe, la majorité de la commission souhaite maintenir l'inversion des sexes et favoriser une meilleure représentativité des formations.

De plus, la commission a pris position, par 7 voix contre 1 et 1 abstention, pour que la première Session des jeunes ait lieu en 2016.

4. CONCLUSION

La commission se détermine donc pour la pérennisation de la Session des jeunes, une fois par législature, avec une prochaine édition en 2016, et propose au Grand Conseil d'en faire de même en répondant aux questions suivantes:

- Acceptez-vous de donner suite à la pétition?
- Acceptez-vous la cadence d'une fois par législature?
- Acceptez-vous que la prochaine édition ait lieu en 2016?

Le présent rapport a été adopté par voie de circulation électronique, à l'unanimité, le 26 avril 2015.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 26 avril 2015

Au nom de la commission
des pétitions et des grâces:

La présidente,
S. FASSBIND-DUCOMMUN

Le rapporteur,
L. FATTON